

GRAND ORIENT DE FRANCE



Science  
Citoyen

technique

politique

État

LIVRE BLANC

# Après

Les Cahiers thématiques



travail  
école  
santé

égalité  
monnaie  
République

fraternité

économie

Numérique

solidarité laïcité

individu  
société

liberté

## Le numérique

A participé à cette contribution, la :

**Respectable Loge, Espace Fraternité, Orient de Kourou, Guyane, Région 1**

**Respectable Loge, L'Etoile bleue, Orient de Toulon, Région 2**

**Respectable Loge, La Orana, Orient de Papeete, Région 3**

**Respectable Loge, Les Enfants de Gergovie, Orient de Clermont-Ferrand, Région 5**

**Respectable Loge, Les Amis des Hommes, Orient de Lyon, Région 6**

**Respectable Loge, Le Cœur et L'Esprit, Orient de Voiron, Région 6**

**Respectable Loge, Aménité & Fidélité, Orient du Havre, Région 9**

**Respectable Loge, Charles de Montesquieu, Orient de Paris, Région 11**

**Respectable Loge, Intersection, Orient de Paris, Région 12**

**Respectable loge, Parfaite Sincérité, Orient de Marseille, Région 15**

**Respectable Loge, Concorde et Montesquieu, Orient de Bordeaux, Région 16**

**Respectable Loge, Les Cœurs Réunis, Orient de Toulouse, Région 17**

**Respectable Loge, Fraternité, Orient de Toulouse, Région 17**

## Le numérique dans la relation humaine : Ce que nous avons appris.

La formation aux techniques, l'appropriation des processus de formation à distance deviennent des priorités. La vigilance et le contrôle doivent pouvoir s'exercer sur plusieurs points sensibles :

La notion de dépendance au numérique, tout comme son contraire, l'exclusion du numérique qui vaut maintenant exclusion de pans entiers de la vie sociale, éducative ou professionnelle.

Le droit du travail et les dérives liées au manque de frontières entre vie privée et vie professionnelle particulièrement en termes de durée

La protection de la vie privée et le respect des droits des citoyens dans un contexte où la situation de crise et d'urgence sanitaire paraît justifier que des mesures soient prises sans concertations et au détriment des libertés élémentaires.

La réactivation de toutes les instances de débat ; elles permettent pondération, prise de recul et modération et sont constitutives d'une société démocratique.

Il apparaît désormais que se constitue un droit au numérique, qui serait équivalent au droit à l'alimentation en eau et en électricité.

## Comment assurer l'égalité d'accès au numérique ?

Donner un coup d'accélérateur à l'inclusion numérique

Tous les constats ont déjà été faits sur ce qui provoque l'exclusion numérique et sur les orientations qu'il conviendrait de suivre pour y remédier. La question est maintenant de donner un coup d'accélérateur à ces mesures et d'agir davantage. C'est pourquoi, au-delà de ce qui existe, nous préconisons quatre mesures complémentaires visant à intensifier la lutte pour l'inclusion numérique :

- la première est de rendre le coût d'accès à l'internet gratuit pour ceux qui ne peuvent pas s'y connecter pour des raisons financières : les fournisseurs d'accès doivent pouvoir proposer à leurs clients une formule gratuite, modulée en fonction de la composition du foyer, par exemple pour une connexion de l'ordre de 10 heures par semaine et par personne. Cette offre serait proposée sous conditions de ressources. Par ailleurs, des programmes de recyclage d'anciens postes de travail d'entreprise et d'anciens smart phones, qui pourraient venir doter gratuitement des personnes sans ressources, devront être rendus obligatoires et contrôlés ;

- la deuxième est de créer dans chaque mairie un lieu de formation élémentaire au numérique, qui serait doté du matériel nécessaire pour accueillir des petits groupes afin de les former aux gestes élémentaires leur permettant notamment d'accéder aux services publics en ligne ;

- la troisième serait de créer et de promouvoir, à l'image de la réserve citoyenne de l'Éducation Nationale ou de la réserve citoyenne en cyberdéfense, une réserve citoyenne dédiée au numérique, chargée d'encadrer des aidants bénévoles. Ceux-ci seraient ensuite répartis sur tout le territoire national pour apporter les formations élémentaires que nous avons évoquées au point précédent.

Enfin, prolonger l'initiative « Hubs France Connectée », et solliciter les acteurs privés pour doter le fonds de moyens beaucoup plus conséquents. Ces hubs territoriaux permettraient un approfondissement de l'aide élémentaire apportée dans les mairies.

## Assurer une égalité numérique

Nous pensons qu'une des pistes d'évolution au niveau de notre Pays serait de réduire les inégalités de fond en créant des « Maisons départementales de la Cité » regroupant un ensemble de services publics gratuits permettant aux citoyens d'accéder aux outils informatiques, à internet et aux sites gouvernementaux plus simplement. Cet espace ouvert à tous les citoyens mettrait à disposition du matériel informatique et du personnel ayant les compétences pour répondre aux différents besoins des utilisateurs sur des problématiques de formation et d'intégration civique au sens large.

Pour lutter durablement contre « l'illectronisme » nous pensons nécessaire de développer, dès le plus jeune âge, des cours d'informatique à différents cycles scolaire, pour permettre aux plus jeunes de découvrir l'histoire de l'informatique, les outils numériques et les différentes solutions logicielles existantes sur le marché. Nous pensons qu'un meilleur apprentissage du numérique et de l'outil informatique passe par une meilleure connaissance du monde numérique.

Nous pensons également qu'il serait primordial pour permettre l'égalité de chaque jeune citoyen qui sort de l'école, qu'il puisse disposer des notions élémentaires de bases en informatique. Il faudrait pour cela assurer une graduation de l'enseignement du numérique dès le primaire jusqu'au baccalauréat et même l'université. L'appropriation des technologies du numérique, mais surtout le positionnement de l'enfant, puis de l'adolescent utilisateur du numérique sont des sujets qui deviennent désormais une nécessité au vu de l'importance de l'outil numérique dans notre vie quotidienne. L'enseignement de ces notions, permettrait d'aborder plus clairement les sujets d'identité numérique, de sécurité numérique, du rôle et de l'éthique des réseaux sociaux et autres outils de diffusion de l'information. Il serait également intéressant de créer un module complémentaire aux épreuves du brevet des collèges et du baccalauréat sur le thème du numérique.

Grace aux différentes mesures mises en œuvre, les métiers du numérique vont se développer et vont ainsi permettre de voir émerger de nouveaux besoins sur le marché de l'emploi. Dans l'objectif d'augmenter notre souveraineté Européenne, il faudrait anticiper ces besoins dès maintenant pour ne pas créer de manquements dans les années à venir sur le marché de l'emploi. Il convient donc de sensibiliser les collégiens aux opportunités du numérique dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation prévu dès la 4ème et mettre en place une journée de sensibilisation Européenne autour

des métiers du numérique pour renforcer l'accompagnement du choix de l'orientation. Former les prescripteurs (Pôle Emploi, Cap Emploi, Missions locales...) aux compétences et aux métiers du numérique est également un enjeu très important.

Le numérique par définition, n'a pas de frontière. C'est donc selon nous un puissant levier d'insertion et un outil nouveau qui doit permettre de réduire les inégalités pour les chômeurs, les travailleurs handicapés, les migrants... Nous pensons qu'une formation Européenne au numérique devrait être dispensée aux personnes éloignées du numérique afin d'éviter toute marginalisation. Nous sommes convaincus que le numérique peut rétablir une forme d'égalité entre les Hommes. En effet, une formation au numérique pourrait donner des compétences communes aux actifs, et aux personnes en recherche d'emploi, permettant une certaine homogénéité.

Afin de permettre l'utilisation des logiciels de base en informatique (traitement de texte, messagerie et tableur) par le plus grand nombre de nos concitoyens, il faudrait faciliter en Europe à travers nos institutions le modèle « logiciels libres ». Pour cela au niveau des administrations publiques et des entreprises privées il faudrait généraliser leurs emplois en les incitant à utiliser des logiciels libres par le biais de réductions fiscales. Pour financer ce modèle, il faudrait également imposer plus justement les monopoles numériques existants au niveau Européen.

Comme la plupart des démarches administratives doivent être réalisés en ligne désormais, nous proposons que dans chaque institution, chaque Mairie, chaque universités ou lieu public, un ordinateur, une imprimante et un scanner soient mis à disposition gratuitement pour permettre à n'importe quel citoyen de les utiliser librement.

Nous devons également travailler sur notre souveraineté numérique. La France, ou plutôt l'Europe doit se doter d'un niveau de souveraineté de ses grandes infrastructures numériques et logicielles pour être en accord avec ses lois sur l'accès, la diffusion des contenus et la protection des données personnelles. Nous devons nous libérer de toutes les puissances économiques étrangères et développer nos propres outils. Nous devons ainsi mieux soutenir l'industrie Européenne des logiciels et favoriser l'usage de technologies « libres » quand celles-ci existent. Nous devons amorcer une consolidation des financements publics et privés de l'innovation car c'est une des clés de notre indépendance technique, culturelle et économique. Une transition des savoirs et de notre économie participative doit s'opérer pour déconstruire les monopoles existants et réduire significativement les inégalités inhérentes au monde actuel.

Il apparaît également selon nous que l'enjeu d'égalité professionnelle mérite d'être intégré pleinement aux projets de transformation numérique Européen. Cela a pour objectif premier de permettre une égalité d'accès à des conditions de travail de qualité pour toutes et tous. En effet, le numérique, c'est aussi une culture, des démarches et des outils qui peuvent faire progresser l'égalité professionnelle.

Nous pensons qu'un accès universel et gratuit au savoir et à sa production permettrait un équilibre plus juste face au numérique. A l'identique du vivant, le numérique immatériel (par exemple le logiciel) ne devrait pas se « breveter » ou le rester après une période d'amortissement (la réplique du numérique ne coûte presque rien à la différence d'un bien matériel). Nous pourrions tout à fait imaginer la notion de domaine publique comme pour les livres, mais avec une période beaucoup plus courte liée à la rapidité d'évolution du domaine. Les règles de l'économie actuelle ne sont pas adaptées dans ce domaine. Nous pensons en effet, que la rente perpétuelle de certaines entreprises, par le mécanisme de licence, sur des logiciels largement amortis, ne devrait pas exister.

## Comment assurer l'égalité d'accès au numérique ?

### Lutter contre l'isolement

Durant cette crise, malgré l'isolement sanitaire impérieux, s'est rajouté l'isolement psychologique des plus âgés, mais aussi de ceux et celles déjà isolés avant la crise sanitaire. Cela soulève la question sur l'intérêt que nous portons à nos parents, nos grands-parents dans notre société. Allons-nous poursuivre

en les considérant comme des individus devenus « inutiles » à la société ? Ou saurons-nous les maintenir actif « autrement » pour leur intérêt individuel et collectif, afin que leur vie humaine ne se résume pas à leur vie professionnelle passée.

## Maintenir l'égrégoire intergénérationnel

Certains d'entre nous l'ont connu durant leur carrière professionnelle, en ressentant le fossé culturel et individuel face aux nouvelles technologies, s'imposant dans nos vies. D'où la nécessité impérieuse de se former tout au long de la vie, en utilisant les nouvelles technologies numériques.

## L'accès au numérique pour tous : vecteur de continuité pédagogique

Il est indéniable que le Ministère de l'Éducation Nationale et sa déclinaison au plan local, le rectorat de Guyane, au travers de l'engagement des équipes pédagogiques, a assumé ses responsabilités, pourtant le nombre d'élèves décrocheurs n'a cessé de croître semaine après semaine de confinement.

La raison première est liée à la perte de contact avec l'élève, d'abord physique puis numérique. La fracture n'est plus seulement sociale, elle est aussi numérique dans ce territoire immense recouvert de forêt, dans lequel la route ne relie pas encore toutes les communes et tous les hameaux. Le désenclavement passera donc aussi par la voie numérique, c'est pourquoi la formation aux outils numériques et aux usages numériques des populations, au 1<sup>er</sup> rang desquelles notre jeunesse, doit être, à l'avenir, un enjeu majeur.

La Guyane est elle-même un territoire enclavé, un bout de France et d'Europe sur un continent Sud-Américain qui doit être connecté au reste du monde.

Un plan Marshall du Numérique doit être mis en œuvre dans l'entièreté de notre territoire, et se décliner :

Par un volet infrastructure : rendant accessible à internet la totalité des foyers du territoire, par la fibre, le satellite ou la 4/5 G ou toute autre technologie. L'accès Internet doit devenir un incontournable, au même titre que l'accès à l'eau potable ou à l'énergie.

Par un volet formation : l'ensemble de la population doit être en capacité d'utiliser les outils numériques de base pour se connecter aux administrations en ligne, pour télé travailler pour communiquer...etc.

Par un volet ressources : tous les élèves doivent être dotés d'outils numériques le long de leur période scolaire pour accéder à des ressources pédagogiques complémentaires, pour s'ouvrir plus largement sur le monde.

Cet outil numérique n'est pas une fin en soi, mais un accessoire devenu indispensable à l'émancipation de personnes qui ne souhaitent pas vivre au sein de métropoles connectées ou Smart cities, qui peuvent à tout moment devenir des foyers de contamination, en raison de leur forte densité de population. Le numérique doit devenir au sens de la loi un bien commun.

Il appartiendra toutefois à chacun d'entre nous de ne pas oublier que le partage, le contact physique et les relations humaines, même s'ils sont temporairement proscrits pour des raisons sanitaires, restent les éléments fondateurs de notre civilisation, de notre vivre ensemble.

## Anonymat et identité numérique

Nous proposons donc d'appliquer cette règle aux réseaux sociaux car il ne saurait y avoir deux poids deux mesures pour des moyens qui, in fine, touchent un nombre équivalent de lecteurs. Il est profondément injuste qu'un vecteur d'information se voit imposer des règles que d'autres vecteurs n'ont pas à suivre.

Chaque compte public devrait, lors de son ouverture, confirmer l'identité de son détenteur. C'est d'ailleurs déjà vrai pour l'essentiel où la majorité des comptes Facebook, Instagram, tweeter...sont ouverts sous l'identité réelle de leurs auteurs. Elle est déjà également vraie pour tous les utilisateurs de comptes marchands tels Amazon. Dans le cas d'un compte ouvert pour un groupe de personnes, la règle des associations s'applique à savoir : l'identité du responsable légal.

Dès lors, l'application concrète de cette mesure passerait par la fourniture d'un justificatif d'identité valide, lors de la création d'un compte utilisateur. La mise en place de ce justificatif d'identité est déjà effectif lors de la connexion aux sites des services publics tels que : impôt.gouv. L'utilisation de ce moyen d'identification pourrait sans difficulté être adaptée aux plateformes de réseaux sociaux.

Un message posté sous le nom et le prénom de l'utilisateur s'en trouverait responsabilisé, et l'identité physique, numérique ainsi que l'adresse postale du messenger serait immédiatement connue des services de l'état, ainsi que des modérateurs de la plateforme privée.

Ne nous méprenons pas, sous réserve que cette mesure soit nécessairement partagée par tous les pays utilisateurs, il s'agirait là d'une vraie révolution planétaire dans l'ère numérique. Elle sera lourde de conséquences. Certains utilisateurs viendraient nécessairement à quitter les grandes plateformes traditionnelles et l'on observera l'apparition de plateformes cryptées, qui existent déjà et qui échappent de par leurs spécificités techniques à tout contrôle.

La suppression de l'anonymat, à défaut de supprimer les discours séditieux, aura le mérite de les déplacer vers des plateformes plus difficilement accessibles. Ainsi en mettant l'utilisateur directement devant la responsabilité morale et pénale de son propos, elle devrait avoir pour effet de nettoyer les plateformes traditionnelles de ces propos toxiques.

Cela étant, la perte de l'anonymat, en remettant la responsabilité du citoyen au centre des débats peut cependant avoir quelques effets pernicieux indésirables.

Elle pourrait par exemple freiner celui ou celle qui, craignant des pressions ou des représailles hésiterait à dénoncer des violences, des harcèlements ou des comportements inappropriés. On peut citer par exemple les violences faites aux enfants, les violences faites aux femmes, les harcèlements dans l'entreprise ou à l'école...Des voies qui permettent de dénoncer de tels comportements existent déjà. On peut citer certains numéros de téléphone mis en place par le gouvernement ou l'accueil par certaines associations. A l'évidence, ces canaux sont utiles mais pas assez connus ni développés.

Il conviendra donc que, simultanément à la suppression de l'anonymat pour les comptes publics, le législateur développe tant au sein de l'espace public que des entreprises ces réseaux d'alerte, qui protègent celui qui y fait appel.

L'Europe se targue d'être un espace démocratique de liberté. Voilà un projet concret, facile à mettre en œuvre qui pourrait aisément être une suite au RGPD que tant de citoyens libres d'autres pays voudraient voir appliquer chez eux.

Contre « l'en-vol » des données, il conviendrait de créer un Code européen, incluant un droit à la protection des données.

## Le réseau

### Une ambition globale forte

La logique passée « 1 Opérateur = 1 Réseau » conduit à éparpiller les moyens humains et financiers et cela freine les déploiements. De plus, du point de vue économie durable, l'empilement des composants (batteries, électroniques, câbles...) ne fait pas grand sens. Il faut pousser une mutualisation de toutes les infrastructures réseaux, qu'elles soient mobiles et fixes. De plus, demain, les réseaux fixes et mobiles convergeront certainement et cette rationalisation permettra l'accélération technologique. La construction et l'exploitation des réseaux mobile et fixe Hauts Débits, doivent être confiées à un Opérateur de Réseaux. Le cas échéant un EPIC pourrait être créé (Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial) dont la gouvernance serait assurée par les Pouvoir Publics. Cet opérateur se verrait en charge de l'aménagement numérique du territoire afin de rendre possible un service universel Internet Très Haut Débit fixe et mobile qui n'existe pas aujourd'hui. Dans cette logique, les opérateurs de services commerciaux utiliseraient des ressources réseaux qui leur seraient ainsi louées pour diffuser leurs services à leurs clients. Un ou plusieurs de ces opérateurs commerciaux pourraient se voir en charge d'un service universel Haut Débit accessible à tous, tant du point de vue technique



qu'économique : Mutualiser les réseaux fixes et mobiles, Confier l'exploitation de ces réseaux à un seul opérateur, Créer un service universel du Haut Débit fixe et mobile

## La souveraineté numérique

La première proposition porterait sur la création d'un consortium technologique Européen à l'image de ce qu'Airbus peut représenter pour l'aéronautique mondiale, à la condition que sa feuille de route soit claire et que son périmètre d'activité soit précisément défini. Les champs d'application technologiques étant infini. Le quantique, la cybersécurité et la décarbonation pourraient en être la dorsale. L'idée étant de garantir une synergie des investissements plutôt qu'une politique de subventions diluées.

La seconde proposition porterait sur une politique de retour des cerveaux. La pertinence et les avancées technologiques sont toujours le fruit d'une recherche forte et structurée. La question de la souveraineté numérique place plus que jamais nos chercheurs au cœur des nouveaux enjeux sociétaux. En complément des nécessaires investissements sur les infrastructures de recherche, un régime fiscal privilégié ne peut-il pas être repensé sur ces métiers ?

La troisième proposition porterait sur l'éducation des populations et en particulier des plus jeunes, sur l'importance des données personnelles et l'impact que leur exploitation par un tiers peut avoir sur leur liberté et leurs agissements. Tout au long du parcours scolaire, renforcer l'enseignement autour du développement informatique tout autant que sur ses usages. Que vaut mon clic ? en quoi m'engage-t-il lorsque je télécharge une application ?...

### Pour cela, il faut fixer plusieurs priorités

Compte tenu du contexte, nous pensons que nous devons nous fixer quelques priorités, parce que nous ne pouvons pas imaginer combler à court terme notre retard à l'égard des grands pays du numérique comme les États-Unis et la Chine. Nous pouvons donc nous appuyer sur nos points forts pour regagner quelques marges de manœuvre. Il s'agira de procéder simultanément aux évolutions suivantes :

- lancer une vaste communication pour promouvoir le Socle Interministériel de Logiciels Libres ;
- faire évoluer les règles de la commande publique et celles qui sont imposées aux secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports, des services postaux par la Directive 2014-25 pour pouvoir étendre le recours aux contrats d'achat en gré à gré aux secteurs que nous entendons renforcer et promouvoir, par exemple le secteur de la cyber sécurité ;
- lancer, après un appel d'offre pour sélectionner quelques industriels français du secteur, la construction d'un cloud de confiance sectoriel (l'investissement à consentir pour élaborer un cloud de confiance complètement outillé concurrent de ceux d'Amazon ou de Microsoft semble hors de portée aujourd'hui, pour la France comme pour l'Europe) ; il s'agira de proposer, sur des machines mises hors de contrôle d'États tiers et sécurisées sur le plan cyber, des solutions d'hébergement des suites collaboratives des grands éditeurs et des solutions de stockage de données ;
- mettre en place rapidement une solution performante de vidéo conférence, éventuellement sur une base de logiciel libre, développée par une entreprise de service numérique française, à l'usage des entreprises et des administrations ;
- soutenir, éventuellement par une montée au capital par l'État, des entreprises nous permettant d'assurer notre maîtrise de certaines activités et informations critiques, et qui apportent des solutions comme des microprocesseurs spécialisés, des diodes, etc. les entreprises dont nous disposons, et qui sont souvent des « *spin off* » de grands acteurs proches du monde de la défense ou de secteurs d'importance vitale, s'apparentant à des pépites qu'il est indispensable de préserver.

Nous proposons de lancer la construction d'un cloud de confiance sectoriel pour offrir une solution d'hébergement des suites collaboratives de grands éditeurs et une solution de stockage de données.

## Les technologies numériques au service du progrès et de la démocratie. Restaurer la confiance à l'aide du numérique

Nous faisons un pari, peut être utopique, celui de chercher à consolider le Centre de l'Union en dépassant les frontières nationales, et en imaginant une chambre parlementaire du futur, s'appuyant sur la science et les technologies big data, qui aura la charge de piloter ce projet géopolitique. Cet organisme nouveau serait constitué pour partie de personnes - philosophe, scientifique, expert en Intelligence Artificielle - indépendantes et animées des meilleures intentions pour l'ensemble de l'humanité. Ces personnes s'appuieraient sur une base de connaissance reflétant l'état de notre monde dans tous les domaines (social, économique, environnemental), et de technologies numériques d'analyse de données. Cette instance serait donc un laboratoire et un lieu d'échange et de collaboration entre l'Homme et la machine. L'ensemble serait constitué de manière décentralisée et participative, sur le modèle de la coopération scientifique. Précisons que notre proposition ne consiste nullement à créer une énième agence administrative (il en existe déjà près de 1200 en France) produisant des rapports qui resteront lettre morte, mais d'envisager la mise en place de façon progressive et incrémentale d'un nouvel écosystème incluant la formation, la recherche publique, le développement technologique et l'industrie, et reposant sur trois piliers : une chambre parlementaire, la puissance du numérique, et le débat démocratique.

Dans un premier temps il faudra définir puis constituer l'immense jeu de données nécessaires, à partir desquelles établir les indicateurs du bien-être de l'humanité, en s'inspirant de ce qui existe déjà : indice de précarité énergétique et alimentaire, Indice de Développement Humain, préservation des ressources naturelles et paramètres de la mutation écologique... Leur définition s'accompagnera de débats démocratiques permettant une réflexion sur le monde dans lequel nous voulons vivre. Cette première étape, s'appuyant sur les données, vise à élaborer les outils de mesure de l'œuvre accomplie afin d'en vérifier la rectitude. Il sera ainsi possible de publier un palmarès mondial mettant en valeur les pays les plus vertueux au regard de ces indicateurs, avec un effet d'émulation et de prescription (voir l'effet du classement de Shanghai sur le système éducatif supérieur). En s'appliquant aux entreprises, responsables en grande partie de l'exploitation effrénée des ressources, certains indicateurs pourraient aussi servir à leur fixer de nouvelles normes au service du bien commun, avant de leur permettre de d'accéder aux marchés publics. Loin d'être purement technique, cette étape vise donc à établir et prioriser des principes éthiques résultants d'une réflexion politique, et les traduire en indicateurs mesurables, thématiques et composites.

Dans un second temps, le nouveau parlement pourra être sollicité sur divers sujets mettant en jeu le bien-être humain et de la planète afin d'élaborer des propositions, par exemple pour les mesures à prendre face à une épidémie, ou la mise en place d'un revenu universel. Plusieurs propositions seront faites sur chaque sujet, qui seront ensuite choisies par les citoyens, en respectant l'éventail des sensibilités politiques, mais aussi d'éventuelles particularités locales. Pour chacune des options seraient exposés les avantages espérés et les inconvénients attendus, à l'aide d'algorithmes de prédiction de l'évolution des indicateurs de progrès définis précédemment.

Un suivi sur le long terme des résultats obtenus permettra de valider le mécanisme de prédiction et de l'améliorer au fur et à mesure. La transparence permettra de restaurer la confiance.

Nous sommes conscients que cette proposition ne résoudra pas tout, et devra faire face à de nombreux obstacles, et des craintes légitimes : la crainte de la perte de contrôle de l'humain face à la machine, et de ce qui fait sa richesse. Le risque du creusement d'un fossé entre les experts capables de comprendre les enjeux et fonctionnement de ce système et le reste de la population, le risque de créer une structure administrative et bureaucratique supplémentaire. Et quelles règles permettront de garantir le bon fonctionnement de cette institution et comment en nommer les membres ? Aucun de ces aspects



ne devra être ignoré, dans un esprit humaniste, plaçant l'humain au centre en laissant sa place à l'intuition et l'imagination. Gardons-nous de passer du gouvernement par les Lois à la gouvernance par les nombres, ou de tomber dans la dystopie du « règne de la quantité » et du scientisme. Il s'agit au contraire de mettre ces nouveaux outils au service du bien commun.

La mise en place de cette institution se ferait graduellement, en impliquant en permanence les citoyens, et en commençant par exemple par quelques pays européens tentés par l'expérience. De manière scientifique et transparente, les résultats obtenus (évolution des indicateurs) seront comparés aux prévisions afin d'améliorer le modèle. L'adhésion se fera de façon volontaire à travers des consultations démocratiques, qui seront autant d'occasions de faire de la pédagogie, d'exposer les enjeux et de susciter des débats. Ces consultations pourront se dérouler en amont dans le choix des projets à étudier, puis en aval dans le choix des propositions à mettre en oeuvre.

L'institution mettra à disposition de manière transparente ses données, ses algorithmes et une partie de ses ressources de calculs. Des applications permettront à chaque citoyen d'accéder aux indicateurs de mesures, aux prévisions et aux résultats obtenus : pour chaque proposition, affichage de l'indicateur composite de plus haut niveau, et accès aux indicateurs de plus en plus détaillés. Des bourses d'études et de recherche, ainsi que des partenariats avec le système éducatif pourront également être mis en place.

Cette nouvelle institution, collaborative à l'instar de Wikipédia et fondée sur la constitution d'une base de connaissance reflétant le réel, sera ainsi un levier permettant de stimuler la recherche, développer la coopération, organiser le débat démocratique, construire une vision du progrès et participer à sa mise en oeuvre. Son utilisation se fera dans la transparence, accessible à tous, et permettra la mesure des indicateurs de progrès et de leur évolution.

## Pour aller plus loin

### Le droit comme arme d'intelligence économique pour retrouver notre souveraineté numérique

Nos préoccupations dépassent donc la caricature d'un arbitrage entre amish et geeks. Dans un environnement économique où quelques-uns se sont approprié le marché numérique, nous souhaitons redonner à nos systèmes de gouvernance les moyens de décider en conscience de la politique influençant notre futur quant à ce domaine désormais indispensable à notre quotidien.

Défendre nos valeurs par le droit afin de redonner l'initiative à nos gouvernances démocratiques en refusant l'urgence qu'impose l'accélération de cycles d'innovations applicatives des technologies numériques qui sont guidés par l'intérêt immédiat de décideurs particuliers.

Mettre en place une structure citoyenne de veille critique sur les actions de l'Union européenne visant à encadrer juridiquement le marché numérique.

Participer au débat. Promouvoir et supporter activement les initiatives renforçant nos valeurs.

Combattre les décisions internes ou externes à l'UE qui contredisent ces valeurs.

### L'Intelligence Artificielle au secours de la survie sanitaire des humains

L'utilisation de l'IA dans la gestion d'une crise sanitaire doit être interrogée sur 3 points :

En considérant les aspects techniques de la conception de l'application Stop-Covid (Bluetooth, ancienneté des appareils) et sachant que cette application ne sera pas téléchargée par l'ensemble des citoyens, la fiabilité des résultats et l'efficacité même d'une telle solution doit être davantage prouvée.

En considérant la problématique de stockage, d'anonymisation et de valorisation des données ainsi captées, des gages de protection des libertés individuelles doivent être davantage fournis.

En considérant les effets d'infantilisation et de dépendance dans son usage, une application de type Stop-Covid va à l'encontre du besoin de responsabiliser chacun dans son comportement individuel et en société.